

COMMUNE DE MENETROL

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23.02.2026

Date de convocation : 19.02.2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **19**

Présents : **17**

Votants : **17 dont 0 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le 23 février, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de M. DE ABREU Jérôme, Maire.**

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux : BOUTONNET Nadine, BRIENT Yves-Marie, DE CARVALHO Maria, DE SOUSA Magali, DELAUNAY Blandine, DUCHATEAU Julien, GALINDO Jean José, JACQUART Bernard, LADENT Anne-Marie, LAROCHE Thierry, MALTRAIT Anne-Marie, MARIDET Sylvie, MAZURE Nicolas, MIGNOTTE Pascal, PANNETIER Bernard, PEREZ Béatrice.

Etaient absents et excusés : Mme PETIT Stéphanie, M. MONI Florentin.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. BOUTONNET Nadine.

Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2026

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. DE ABREU Jérôme, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025.

Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe des décisions prises :

ESPACES PUBLICS

- Entretien annuel des chemins et trottoirs, commande de grave pour bouchage de trous : 830,00 € HT soit 996,00 € TTC - société ETA DAMON.

MATERIELS

- Entretien du petit matériel (tondeuses, outils portatifs, microtracteur, petit outillage...) : 874,54 € HT soit 1 049,45 € TTC - société VACHER.
- Elagage des arbres, achat d'un sécateur électrique : 1 495,00 € HT soit 1 794,00 € TTC - société VACHER.
- Entretien et révision annuelle du tracteur John Deer : 864,73 € HT soit 1 037,68 € TTC - société VACHER.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE

- TBI école, remplacement de deux ordinateurs et divers petits matériels : 1 519,70 € HT soit 1 823,64 € - société PobRun.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

- Pannes importantes système de chauffage salle polyvalente - société ENGIE SOLUTION :
 - remplacement du servomoteur : 1 297,50 € HT soit 1 557,00 € TTC ;
 - remplacement de la pompe à l'identique : 2 140,74 € HT soit 2 568,89 €.
- Passage à la technologie LED suite à la directive RoHS de l'UE à la salle polyvalente (foyer/bar + vestiaires) et à la maison du stade : 2 628,00 € HT soit 3 153,00 € TTC - société MEULNET.
- Changement du sol de l'accueil de la Mairie suite à une dégradation et au soulèvement du parquet d'origine : 3 885,00 € HT soit 4 662,00 € TTC GROUPE BERNARD Solemur.

COMMANDE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

- Commande produits d'entretien - société BONNET HYGIENE :
 - Pour la période janvier/février 2026 : 638,72 € HT soit 766,00 € TTC.
 - Pour la période mars/avril 2026 : 538,67 € HT soit 649,31 € TTC.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE 2026

- Cocktail cérémonie de vœux 2026 : 2 752,20 € HT soit 2 903,57 € TTC - société CREATION GOURMANDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, pour un montant de 19 464,80 € HT.

Les crédits nécessaires seront prévus Budget 2026.

Objet : Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme dans le cadre de la mise en concurrence des contrats d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire,
- De garder la faculté de ne pas y adhérer.

Objet : Adhésion à la mission facultative relative à l'intervention d'un.e secrétaire général.e de Mairie expérimenté.e itinérant.e proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion à la mission facultative « Intervention d'un.e secrétaire de Mairie expérimenté.e itinérant.e »,
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité/de l'établissement public.

Objet : Contrat d'abonnement de prestations juridiques 2026

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Par délibération annuelle, un contrat d'abonnement de prestations juridiques avec le Cabinet DEVES – MICHEL - MARTINS – JUILLES – BONNICEL-BONNEFOI, société d'Avocats au Barreau de Clermont-Ferrand, demeurant 25 Boulevard Gergovia à Clermont-Ferrand, est conclu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'autoriser M. le Maire à signer le contrat pour l'année 2026.**

Objet : Etat récapitulatif annuel des indemnités

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

L'état récapitulatif pour 2025 est le suivant pour les mandats au titre de la commune :

	Rappel du Taux maximal de l'indice terminal brut mensuel	Montant brut annuel maximal de l'indemnité de fonctions pour 2025	Rappel du Taux retenu de l'indice terminal brut mensuel	Montant brut annuel de l'indemnité de fonctions pour 2025
DE ABREU J.	51,60%	25 452.36 €	48,80%	24 071.16 €
MIGNOTTE P.	19,80%	9 766.56 €	16,60%	8 188.20 €
DE SOUSA M.	19,80%	9 766.56 €	16,60%	8 188.20 €
DUCHATEAU J.	19,80%	9 766.56 €	16,60%	8 188.20 €
JACQUART B.	19,80%	9 766.56 €	16,60%	8 188.20 €
BOUTONNET N.	19,80%	9 766.56 €	16.60€%	8 188.20 €
DELAUNAY B.	6%	2 959.56 €	6%	2 959.56 €
PEREZ B.	6%	2 959.56 €	6%	2 959.56 €

Pour information :

- Aucun autre versement au titre du remboursement d'autres frais a été effectué,
- Aucun autre versement au titre de désignations au sein de syndicats au titre des compétences de la commune n'a été fait,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De prendre acte de l'état récapitulatif annuel 2025.**

Objet : Avis sur le projet de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Riom Limagne et Volcans (PLUi)

Rapporteur : Bernard JACQUART

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'émettre un avis favorable, à la modification de droit commun n°2 du PLUi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,**

- D'autoriser M. le Maire à notifier la présente délibération à la communauté d'agglomération Riom Limagnes et Volcan et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Objet : Avis sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Riom Limagne et Volcans (PLUi)

Rapporteur : Bernard JACQUART

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- D'autoriser M. le Maire à notifier la présente délibération à la communauté d'agglomération Riom Limagnes et Volcan et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Objet : Avis sur le projet de déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Riom Limagne et Volcans (PLUi)

Rapporteur : Bernard JACQUART

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- D'autoriser M. le Maire à notifier la présente délibération à la communauté d'agglomération Riom Limagnes et Volcan et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Objet : Avis sur le projet de déclaration de projet n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Riom Limagne et Volcans (PLUi)

Rapporteur : Bernard JACQUART

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de déclaration de projet n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- D'autoriser M. le Maire à notifier la présente délibération à la communauté d'agglomération Riom Limagnes et Volcan et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Objet : Avis conforme sur le projet d'arrêté préfectoral arrêtant la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER)

Rapporteur : Bernard JACQUART

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à assurer l'acceptabilité locale de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la préservation des enjeux agricoles, environnementaux, paysagers et patrimoniaux.

Le 06 janvier 2026, la commune a été destinataire d'un projet d'arrêté préfectoral des zones retenues à l'échelle de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'émettre un avis conforme au projet d'arrêté préfectoral.

Objet : Transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » - actualisation des coûts – révision libre des attributions de compensation

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver la nouvelle répartition des charges liées à la gestion par RLV des « eaux pluviales urbaines »,
- D'approuver la révision libre de l'attribution de compensation de la commune ainsi qu'il suit :
 - le montant complémentaire de la participation de la commune au fonctionnement du service « gestion des eaux pluviales urbaines » (partie fonctionnement), fixée à 121 €uros, soit un montant total de 6 109 €uros prélevés sur l'AC 2026 portée à 108 811 € (contre 108 932 € en 2025),
 - le montant de la participation de la commune de Ménérol à la section d'investissement du service « gestion des eaux pluviales urbaines », fixée à 12 345€uros,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Objet : Convention Intercommunale d'Attribution de Riom Limagne et Volcans

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver l'exposé fait,
- D'adopter la Convention Intercommunale d'Attribution,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Objet : Motion pour le maintien des lignes aériennes au départ de l'aéroport Clermont Auvergne

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'affirmer son attachement au maintien et au développement de l'aéroport Clermont Auvergne,
- De demander solennellement le maintien des lignes aériennes Clermont-Ferrand – Porto, Clermont-Ferrand – Fès et Clermont-Ferrand – Londres,
- De soutenir les usagers, les salariés et l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir de l'aéroport,
- D'interpeller le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la direction de l'aéroport Clermont Auvergne afin que des solutions pérennes soient mises en œuvre pour garantir la continuité de ces dessertes,
- D'autoriser M. le Maire à transmettre cette délibération au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au Directeur de l'aéroport Clermont Auvergne, au Président de la CCI du Puy-de-Dôme, aux parlementaires du Puy-de-Dôme.

Questions diverses

1. Recensement de la population (enquête INSEE)

Populations légales au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Population municipale : 1 640 (-1)
- Population comptée à part : 12 (=)
- Population totale : 1 652 (-1)

◇ ◇ ◇ ◇ ◇
La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée
◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ensemble de ces délibérations sont disponibles pour consultation en Mairie

MENETROL, le 23/02/2026

Le Maire,
DE ABREU Jérôme

Affiché le :

25 FEV. 2026

